



\* SOUS RÉSERVE DE L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

\*\* COMPREND LE DIRECTEUR DE LA DIVISION DES BÂTIMENTS ("CHEF DE PROJET") ET UNE ÉQUIPE DE REPRÉSENTANTS DU BUREAU DU CONTRÔLEUR, DU CONSEILLER JURIDIQUE, DU DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DU SERVICE DES CONTRATS ET DES ACHATS

\*\*\* SOUS RÉSERVE DE L'ACCORD DE LA FIPOI